

INSCRIPTIONS PARCOURSUP

VOIES DE FORMATION

BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES

STAGES

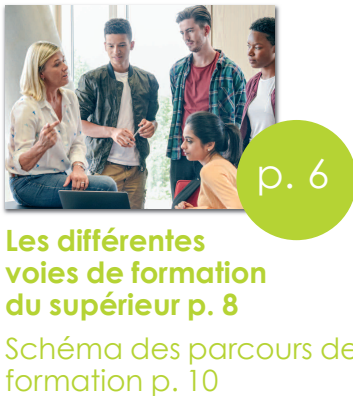
LOGEMENT

VIE ÉTUDIANTE

# RÉUSSIR SON ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

édition  
2024-2025

# SOMMAIRE



**Quelles aides  
financières  
pour les étudiants ?**



**Carnet d'adresses p. 20**

# RÉUSSIR SON ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parce que l'entrée dans l'enseignement supérieur est bien souvent synonyme de bouleversements pour les familles, PEEP SUP, section de la PEEP, accompagne et informe les familles de lycéens et d'étudiants.

Nous sommes présents, aux niveaux académique et national, dans toutes les instances de consultation, de réflexion ou de décision concernant l'enseignement supérieur. Nous agissons sur toutes les questions concernant l'intérêt des étudiants et de leurs familles. Nous luttons contre toutes formes de violence, de racisme, de discrimination ou d'exclusion dont peuvent être victimes les étudiants.

L'objectif de ce guide est de vous fournir des informations fiables sur les différentes filières de formation et de vous apporter des conseils pratiques pour organiser la future vie étudiante de votre enfant : Parcoursup, Dossier Social Étudiant (DSE), logement, aides financières, stages...

Parce que notre rôle de parents ne s'arrête pas au baccalauréat ou à ses équivalents, PEEP SUP représente, informe et accompagne les familles d'étudiantes dans chaque académie.

L'équipe PEEP SUP



# PARCOURSUP, MODE D'EMPLOI

**La plateforme numérique Parcoursup est le passage obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur – seules quelques rares formations recrutent directement leurs étudiants en dehors de Parcoursup, mais toutes les formations post-bac reconnues par l'État sont intégrées sur Parcoursup.**

## DES CHOIX LARGES... MAIS LIMITÉS !

Parcoursup permet aux futurs bacheliers de se pré-inscrire, d'indiquer leurs vœux de poursuite d'études, et de formaliser l'admission dans les établissements d'enseignement supérieur.

Avant l'ouverture des inscriptions sur Parcoursup (vers le

20 janvier), il est utile de se rendre sur la plateforme pour obtenir le maximum d'informations sur les formations envisagées : prérequis, poursuite d'études, débouchés... Sur les quelque 23 000 formations proposées en 2024, le futur étudiant peut sélec-

tionner jusqu'à 10 vœux, parmi les filières sélectives ou non, dans son académie ou ailleurs. Dans certains cas, un vœu permet de sélectionner plusieurs établissements proposant la même formation : ils sont nommés sous-vœux (20 au maximum).

## UN CALENDRIER À CONNAÎTRE... ET À RESPECTER !

De l'inscription à l'admission, plusieurs phases sont prévues. Suivre son dossier et respecter le calendrier est donc impératif.

Une fois la liste de vœux validée, les futurs étudiants ont

environ trois semaines pour les confirmer. Ensuite, entre mi-mai et mi-juillet, les inscrits à Parcoursup reçoivent des réponses à chacun de leurs vœux. A eux de confirmer dans les délais impartis leur

inscription selon les modalités précisées par l'établissement.

**Tous les détails de la procédure et le calendrier sont à consulter sur le site [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr).**





## AIDE À L'ORIENTATION

Pour aider les futurs inscrits à réaliser leurs vœux sur Parcoursup, un accompagnement est mis en place au cours de l'année de terminale. Un second professeur principal est nommé dans toutes les classes de terminale. Son rôle consiste notamment à accompagner les élèves dans leur orientation et à les conseiller sur leur projet professionnel.

Deux « semaines de l'orientation » sont aussi prévues : l'une à la fin du premier trimestre, l'autre fin janvier-début février, au moment des premières connexions sur Parcoursup.

## MONORIENTATIONENLIGNE

L'information sur les formations et leurs débouchés est primordiale pour les futurs étudiants. Une plateforme à connaître : [monorientationenligne.fr](http://monorientationenligne.fr). « *Un service dématérialisé et gratuit qui satisfait un besoin d'accompagnement personnalisé, grâce à des conseillers experts de l'orientation joignables par chat, mail ou téléphone* », explique Olivier Cornet, chef du service Monorientationenligne.fr à l'Onisep.

# LES DIFFÉRENTES VOIES DE FO

Si l'on dénombre plusieurs milliers de formations dans l'enseignement supérieur, on peut néanmoins établir 4 grandes voies de formation proposées aux bacheliers : les licences universitaires, les formations courtes en STS ou en BUT, les classes préparatoires et les grandes écoles, et enfin les écoles spécialisées.

## L'UNIVERSITÉ

---

Plus de 130 licences différentes sont proposées par les universités, regroupées en quatre familles :

- arts, lettres, langues ;
- sciences humaines et sociales ;
- droit, économie, gestion ;

- sciences, technologies, santé.

La licence prend en compte le parcours et les aspirations de chaque étudiant. Une personnalisation des parcours est proposée par les universités dans le cadre du

« contrat de réussite pédagogique ». En pratique, les nouveaux étudiants accèdent à une **licence transformée, personnalisée et modulable de 2 ans, 3 ans ou 4 ans**, même si la « norme » reste un cursus en 3 ans.

## LES BUT ET LES STS

---

### BUT

Depuis 2021, le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) remplace le Diplôme universitaire de technologie. Le BUT s'obtient en trois ans au sein des 108 Instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités. L'enseignement en IUT est assuré dans **24 spécialités** : 16

« industrielles » et 8 « services ».

Des quotas de places sont réservés aux bacheliers technologiques.

### BTS

Le Brevet de technicien supérieur (BTS) se prépare en deux ans au sein des Sections de techniciens supé-

rieurs (STS), intégrées à des lycées publics ou privés sous contrat. On compte environ **100 spécialités** dans 5 grands secteurs : industriel, tertiaire, santé-paramédical, arts appliqués et agriculture. À noter que des quotas sont réservés aux titulaires d'un baccalauréat professionnel.

# FORMATION DU SUPÉRIEUR



## UNE ORGANISATION DES ÉTUDES EN SEMESTRES

Chaque semestre de formation correspond à 30 « crédits européens » (volumes d'heures de cours, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux personnels, validation de stage, de séjour à l'étranger...). Grâce à cette organisation des études en semestres, les réorientations sont facilitées, entre les filières universitaires (notamment de la première année de santé vers d'autres filières comme droit

ou sciences) et entre les universités et les écoles : par exemple dès la fin de leur premier semestre ou de leur première année de licence, certains étudiants peuvent bifurquer vers un BTS ou un BUT, même dans une autre discipline.

Ce système de semestres avec les crédits permet aussi d'assurer la mobilité des étudiants vers les autres pays européens (Erasmus +).

## LES CLASSES PRÉPARATOIRES ET LES GRANDES ÉCOLES

### CPGE

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) préparent leurs étudiants aux concours des grandes écoles, en deux ans ou trois ans – une année de redoublement est permise. Installées dans des lycées, elles recrutent après la terminale, sur dossier.

Ces CPGE sont réparties en trois grandes catégories.

- **Les classes préparatoires littéraires** conduisent aux concours des écoles normales supérieures, aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux instituts d'études politiques (IEP)...

- **Les classes préparatoires scientifiques** préparent elles les étudiants aux concours des écoles d'ingénieurs, des écoles normales supérieures

et des écoles nationales vétérinaires. Elles sont classées en 5 voies, qui préparent chacune à des concours distincts.

- **Les classes préparatoires économiques et commerciales** préparent les étudiants aux concours des écoles supérieures de commerce, des écoles nationales de la statistique, des instituts d'études politiques (IEP)... A noter : les CPGE ECS, économiques et commerciales voie scientifique, et les CPGE ECE, économiques et commerciales voie économique, se fondent en une seule filière : ECG, prépa économique et commerciale voie générale. La formation en classe prépa est très exigeante et requiert de fortes capacités de travail ; pendant deux ans au

moins, les élèves y suivent un enseignement intensif.

### Grandes écoles

Sous l'appellation « grande école » on trouve différentes catégories d'établissements de l'enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs, d'agronomie et vétérinaires, écoles de management qui forment aux métiers de la gestion, du management, du marketing et de la finance, écoles normales supérieures (ENS) qui préparent aux métiers de l'enseignement et de la recherche...

Si la plupart recrutent sur concours après deux ans de classe prépa, certaines intègrent directement après les bac, comme les Instituts nationaux de sciences appliquées (INSA).

## LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Infirmier, éducateur spécialisé, comédien... Des écoles dispensent des formations conduisant à des professions bien précises. Certains métiers se préparent uniquement dans ces écoles (infirmier par exemple). Il existe

des écoles spécialisées publiques relevant de différents ministères, des écoles qui dépendent des chambres de commerce et d'industrie, des écoles privées, etc.

Les études durent de 2 à 6 ans, selon le diplôme.

Les procédures d'inscription ont lieu généralement dès le mois de février et encore beaucoup ne sont pas intégrées à Parcoursup ; il faut donc **se renseigner directement auprès de l'établissement souhaité.**





## ÉTUDES DE SANTÉ

- Depuis 2019, le concours infirmier est supprimé. Les futurs étudiants des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) sont désormais admis sur dossier, par le biais de Parcoursup.
- Les lycéens désireux de suivre des études de santé ont le choix entre une licence avec une option « accès santé » (LAS) ou un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline (PASS).

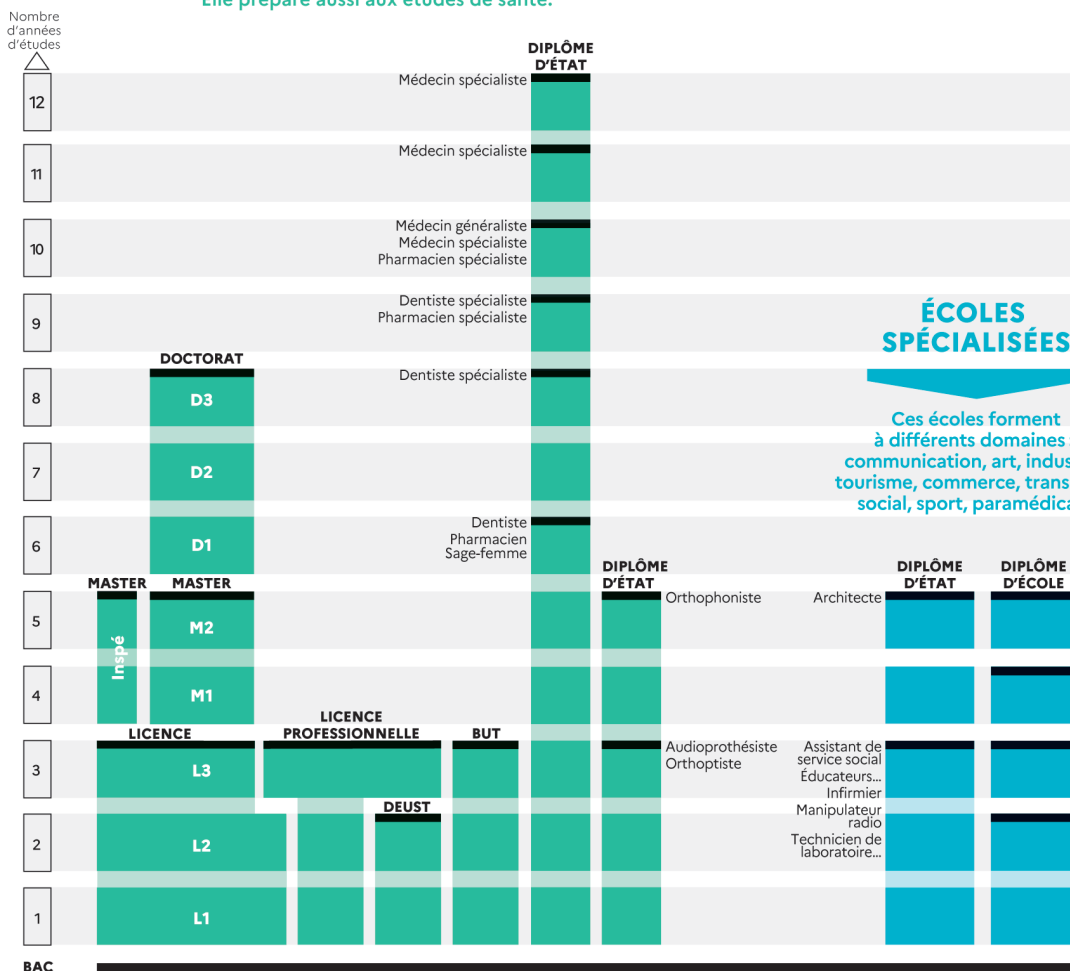
Les LAS sont proposées y compris par des universités n'ayant pas de faculté de santé (l'étudiant rejoindra une faculté de santé en 2<sup>e</sup> année, s'il est admis), tandis que le PASS, lui, est proposé uniquement dans les universités ayant une faculté de santé. Avantage du PASS : s'il n'est pas admis dans une filière de santé, l'étudiant peut choisir au sein de ce parcours une option qui lui permettra de poursuivre en 2<sup>e</sup> année de licence.

Le numerus clausus est abrogé ; il revient maintenant aux universités de fixer un nombre de places selon leurs capacités : les étudiants seront sélectionnés sur leurs résultats dans leur parcours de formation (LAS ou PASS) et, pour certains, sur des épreuves complémentaires, dont des épreuves orales.

# PARCOURS DE FORMATION DA

## UNIVERSITÉ

L'université dispense des formations générales et professionnelles. Elle prépare aussi aux études de santé.



# NS LE SUPÉRIEUR



Nombre d'années d'études

12

11

## GRANDES ÉCOLES

Les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques délivrent des diplômes de niveau bac + 5.

10

9

8

7

## LYCÉE

Le lycée dispense des formations de niveau bac + 2 ou bac + 3.

6

### DIPLÔME D'ÉCOLE

5

MASTER

4

3

LICENCE PROFESSIONNELLE

DCG

DN MADE

BACHELOR

BTS

2

CPGE

1

CPGE

BAC

# QUELLES AIDES FINANCIÈRES

**Frais de scolarité, logement, transport, restauration... Les études supérieures demandent un véritable effort financier de la part des familles. Selon leur situation, l'étudiant et sa famille peuvent prétendre à différentes aides financières.**

## BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX

Plusieurs critères sont pris en compte pour pouvoir être éligible à cette bourse (principalement les revenus de la famille, ou de l'étudiant seul s'il n'est pas rattaché au foyer fiscal de ses parents). Pour l'année universitaire 2024-2025, les revenus retenus sont ceux perçus en 2022, qui figurent sur l'avis

d'impôt établi en 2023, à la ligne « revenu brut global ». Il existe 8 échelons de bourses, dont le montant annuel varie (en 2023-2024 il allait de 1 454 euros à 6 335 euros).

Les bourses sont dispensées par les CROUS, auprès desquels il faut déposer sa demande, par le biais du DSE,

dossier social étudiant. La demande du DSE se fait sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

### Exonérations

Les boursiers sur critères sociaux sont exonérés des droits d'inscription universitaires et de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus).

## LES AUTRES AIDES FINANCIÈRES

En dehors de la bourse sur critères sociaux et des aides au logement (lire page 15), les étudiants peuvent bénéficier de différentes primes ou aides financières.

- **L'aide au mérite** est versée aux étudiants boursiers ayant obtenu une mention

« très bien » à la dernière session du bac. Elle s'élève à 900 euros annuels.

- **L'aide à la mobilité Parcoursup**. Cette aide, d'un montant de 500 euros, est accordée aux lycéens boursiers en 2023/2024 qui ont accepté sur Parcoursup une

proposition d'admission pour une formation localisée hors de leur académie d'origine.

- **Des aides à la mobilité** pour les études à l'étranger existent également pour les étudiants boursiers.

Infos sur [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr).

# POUR LES ÉTUDIANTS ?

## FRAIS D'INSCRIPTION

Les montants des frais d'inscription à l'université pour la rentrée 2024-2025 s'élèvent à 175 euros pour la licence, 250 euros pour le master et 391 euros pour le doctorat.

Pour les autres formations, les frais d'inscription et de scolarité varient, suivant les types de formation, que l'établissement soit public ou privé... Ils peuvent ainsi s'élever de quelques centaines d'euros à plus de 10 000 euros ! ; notamment pour les écoles de management (nouvelle appellation des écoles de commerce).

## CVEC, MODE D'EMPLOI

Destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé, la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est due par par tous les étudiants (sauf cas d'exonération pour les boursiers). Elle s'élève à 103 euros pour l'année 2024-2025.





# LES STAGES ÉTUDIANTS

Pendant leur cursus, la plupart des étudiants partiront en stage. Parce que de nombreux abus étaient constatés, le législateur a renforcé l'encadrement des stages et les droits des stagiaires.

## DES STAGES TRÈS ENCADRÉS

L'encadrement des stages est réglementé par la loi du 10 juillet 2014. La durée maximale d'un stage est ainsi limitée à 6 mois (soit 924 heures) dans un même organisme d'accueil par année d'enseignement.

Leur dimension pédagogique est renforcée avec la mise en place d'un double suivi des stagiaires par les établissements d'enseignement et par un tuteur désigné dans les organismes

d'accueil. Le temps de présence du stagiaire est aligné sur celui des salariés de l'organisme d'accueil : durées maximales quotidienne et hebdomadaire de présence, présence de nuit, repos quotidien, repos hebdomadaire et jours fériés, comme l'accès aux restaurants d'entreprise, aux titres restaurants ou au remboursement des frais de transport lorsqu'ils existent pour les salariés.

### Pour en savoir plus

Consultez le guide 2024 des stages étudiants en France et à l'étranger du ministère de l'Enseignement supérieur ICI.



## QUELLE GRATIFICATION ?

Dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois (présence supérieure à 308 heures), la gratification de l'étudiant est obligatoire – elle est facultative

sous ce seuil. **Le montant minimal horaire de la gratification en 2024 est fixé à 4,35 euros.** La gratification doit être versée chaque mois et non pas en fin de stage. Les

gratifications perçues lors d'un stage dans le cadre des études ne sont pas soumises à l'imposition sur le revenu (dans la limite annuelle du smic).



## LES JOBS ÉTUDIANTS

Si les stages sont obligatoires pour bon nombre d'étudiants, ces derniers sont parfois obligés de cumuler leurs études avec un job étudiant pour « joindre les deux bouts ». Les rémunérations perçues sont exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de trois fois le montant mensuel du SMIC pour l'année (3 fois 1 766,92 euros depuis janvier 2024, soit 5 300,76 euros).

Deux conditions : être âgé de 26 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et poursuivre des études secondaires ou supérieures.

L'étudiant qui a perçu plus de 5 300,76 euros doit donc seulement déclarer les revenus au-delà de cette somme.

A connaître : Jobaviz.fr, une plateforme de recherche de jobs étudiants.

# LE LOGEMENT ÉTUDIANT

**Le logement est le principal poste de dépenses pour les étudiants et leurs familles. Où se loger ? A quel prix ? Quelles sont les aides dont peuvent bénéficier les étudiants ?**

## QUELLES SOLUTIONS DE LOGEMENT ?

### Résidence universitaire

Le CROUS gère dans chaque académie des dizaines de résidences universitaires. On y trouve des chambres comprenant ou non des sanitaires individuels (les loyers sont d'environ 180 euros par mois, mais des différences existent selon les régions) ou des studios de type T1 (loyers entre 250 et 400 euros en moyenne).

Le parc des résidences universitaires ne peut répondre à toutes les demandes ; c'est pourquoi ces logements sont réservés en prio-

rité aux étudiants dont la famille dispose de faibles ressources.

Les demandes sont à faire par le biais du DSE (dossier social étudiant) ; une démarche à effectuer sur [mes-services.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr) avant la mi-mai de chaque année !

### Résidences étudiantes privées

Cette offre est en plein développement. Atout de cette solution, ces résidences proposent des services aux étudiants (laverie,

ménage, accès internet...), Citons notamment « Logifac by Smerra », « Nexity Studéa », « Estudines », « Fac habitat »...

### Logement privé individuel

Cette solution nécessite de nombreuses démarches de la part des familles... et surtout de s'y prendre tôt ! La colocation, moins onéreuse, peut aussi être intéressante... Autre possibilité : les logements intergénérationnels ; une solution proposée par des associations (par exemple : [cohabitis.org](https://www.cohabitis.org)).

## UNE AIDE AU CAUTIONNEMENT LOCATIF... GRATUITE !

La garantie Visale, un service proposé par Action Logement, offre à TOUS les étudiants, sans conditions

de ressources, **une caution locative gratuite** pour tout type de logement : résidences pour étudiants, lo-

gements indépendants ou chez l'habitant, colocations, studios, chambres. Infos sur [www.visale.fr](https://www.visale.fr).



## LES AIDES AU LOGEMENT

En fonction des ressources, de la situation familiale et du logement, les étudiants peuvent bénéficier de l'Aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation de logement sociale (ALS), versées par la Caisse des allocations familiales (CAF). A savoir : les aides ne sont pas versées durant le premier mois d'occupation. Exemple : l'étudiant qui emménage le 10 septembre ne percevra une allocation qu'à partir du mois d'octobre. Renseignements et simulation sur [caf.fr](http://caf.fr).

## OÙ TROUVER UN LOGEMENT ?

A côté des résidences étudiantes gérées par les Crous, pour trouver son logement étudiant dans le parc privé, rendez-vous sur Lokaviz, la « plateforme d'offres d'hébergement pour étudiants » chez un particulier. Infos sur [lokaviz.fr](http://lokaviz.fr).

Autres possibilités, les sites d'annonces de locations classiques, mais également les foyers (logements collectifs) ; sans oublier une offre qui se développe : le logement intergénérationnel, généralement proposé par des associations. Le principe : l'étudiant vit chez une personne âgée à moindre frais – parfois gratuitement – en échange d'une présence et de quelques services rendus.

# LA VIE ÉTUDIANTE

**Loisirs, sport, culture, sorties... Le quotidien des étudiants ne se résume pas qu'aux études ! Des offres spécifiques leur sont réservées.**

## AVANTAGES ET BONS PLANS

---

Le statut d'étudiant, matérialisé par une carte, permet de bénéficier de nombreuses réductions tarifaires dans différents domaines : transports, cinéma, restauration, musée, etc.

### La solution du Resto U'

Restaurants universitaires (RUs), mais aussi cafétérias, libre-services, foodtrucks... des structures de restauration sont réservées aux étudiants – on en compte 750

environ.

Le prix du ticket au RU est fixé à 3,30 euros, et à 1 euro pour les boursiers et les non-boursiers en situation de précarité constatée par les services sociaux du Crous.

### Bons plans

L'inscription à un établissement d'enseignement supérieur permet également aux étudiants de bénéficier d'activités sportives (avec les SUAPS et les AS), cultu-

relles et artistiques, notamment par le biais des associations étudiantes.

Autres « bons plans » à connaître :

- KipUp : accès à un bouquet de presse magazine en ligne, gratuit pour les étudiants.
- Parmi les bibliothèques universitaires, 96 sont labellisées NoctamBU+. Elles ont des horaires d'ouverture élargis (au moins 63 heures par semaine).

## PASS CULTURE : 300 EUROS DE BIENS CULTURELS OFFERTS !

---

Le pass Culture octroie aux jeunes de 18 ans une somme de 300 euros, à dépenser dans des offres culturelles, via une application, qui géolocalise les « possibilités culturelles à proximité ».

L'argent disponible peut être dépensé en billets de cinéma, de concert, de spectacle, musée..., en biens culturels (livres, disques, instruments, abonnement à journaux...), ou en

services numériques (jeux vidéo, musique en ligne... avec une limite de 100 euros), entre autres.

**Informations et inscription sur le site dédié : [pass.culture.fr](https://pass.culture.fr).**





## PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ

Parce qu'ils sont souvent soumis aux stress des études, confrontés à des situations pouvant entraîner des comportements à risques, qu'ils doivent gérer toutes les conséquences liées à la crise sanitaire (solitude, détresse psychologique, précarité financière...), les étudiants doivent prendre soin de leur santé ! De nombreux dispositifs existent pour les accompagner.

- Les universités possèdent toutes des services de santé étudiante (SSE) qui propose des consultations médicales, gratuites ou sans avance de frais.
- Le forfait psy. Tous les étudiants du supérieur peuvent bénéficier de ce service d'accompagnement psychologique en passant

par la plateforme nationale : [santepsy.etudiant.gouv.fr](https://santepsy.etudiant.gouv.fr). Il s'agit d'un suivi psychologique gratuit et sans avance de frais : jusqu'à 12 séances gratuites en 2024-2025. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, la consultation préalable chez médecin généraliste n'est plus obligatoire.

- Le dispositif « consultation jeune consommateur » (CJC) est destiné aux étudiants faisant face à une conduite addictive (alcool, cannabis, cocaïne, ecstasy, tabac...).

400 CJC réparties sur l'ensemble du territoire les accueillent de façon anonyme et gratuite. Infos et lieux de consultation : [drogues-info-service.fr](https://drogues-info-service.fr).

# CARNET D'ADRESSES

## Informations générales sur l'enseignement supérieur

- Site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : enseignementsup-recherche.gouv.fr
- Etudiant.gouv.fr et messervices.etudiant.gouv.fr (dépôt de demande de bourses et de logement du Crous)
- **(PARTENAIRE PEEP)** studyrama.com
- letudiant.fr

## Orientation

- Parcoursup.gouv.fr
- Onisep.fr
- Monorientationenligne.fr
- **(PARTENAIRE PEEP)** Impala

## Aides financières

- Caisse d'allocations familiales (aides au logement), caf.fr

## Logement

- **(PARTENAIRE PEEP)** Logifac.fr. Le réseau Logifac by Smerra propose 5 200 logements (37 résidences) dans 25 villes de France.
- Les adhérents PEEP bénéficient de frais de dossier réduits.**
- Lokaviz.fr
  - Unme-asso.com (maisons des étudiants)

## Vie étudiante

- Centre d'information et de documentation jeunesse : Cidj.com

## « Réussir son entrée dans l'enseignement supérieur » Edition 2024-2025

Guide édité par la Fédération PEEP

92 avenue d'Ivry - 75013 Paris.

Contact : 01 44 05 18 18

- Directeur de la publication : Olivier Toutain
- Réalisation : Oligopresse